**Modèle pour les nouvelles Initiatives régionales Ramsar proposées**

**(Annexe 2 de la Résolution XIV.7, Partie A)**

1. Nom de l’Initiative régionale Ramsar proposée (IRR)

2. Les Parties contractantes membres de l’initiative proposée fournissent une lettre d’engagement de chaque Partie contractante membre, indiquant sa contribution financière à l’Initiative et nommant le fonctionnaire qui sera le correspondant, pour la période triennale suivante.

3. Description des mécanismes de coordination prévus et de l’hôte potentiel.

4. Type d’IRR : centre régional ou réseau régional, ou une combinaison des deux, avec une brève description.

5. Objectifs de l’IRR et justification expliquant comment l’IRR aide les Parties contractantes à appliquer la Convention et ses Résolutions et orientations.

6. Description du principal objectif que doit atteindre l’IRR en précisant la zone, la région ou l’écosystème visés.

7. Identification claire des buts et objectifs du Plan stratégique de la Convention qui seront soutenus par l’IRR.

8. Noms des Organisations internationales partenaires (OIP) pertinentes et autres ONG qui souhaitent participer à l’initiative.

9. Noms d’autres partenaires pertinents potentiels et description de la manière dont ils ont participé à la préparation du plan de travail, et du rôle qu’ils devraient remplir si l’IRR est approuvée.

10. Sources potentielles de financement pour l’IRR.

11. Plan de travail et budget pour les trois prochaines années (francs suisses (CHF)/an) conformément à l’annexe 3.

12. Confirmation de l’intention d’ouvrir ou non un compte en banque indépendant pour l’IRR.

**Modèle pour les nouvelles** **Initiatives régionales Ramsar proposées**

1. Nom de l’Initiative régionale Ramsar proposée (IRR)

2. Les Parties contractantes membres de l’initiative proposée fournissent une lettre d’engagement de chaque Partie contractante membre, indiquant sa contribution financière à l’Initiative et nommant le fonctionnaire qui sera le correspondant, pour la période triennale suivante.

3. Description des mécanismes de coordination prévus et de l’hôte potentiel.

4. Type d’IRR : centre régional ou réseau régional, ou une combinaison des deux, avec une brève description.

5. Objectifs de l’IRR et justification expliquant comment l’IRR aide les Parties contractantes à appliquer la Convention et ses Résolutions et orientations.

6. Description du principal objectif que doit atteindre l’IRR en précisant la zone, la région ou l’écosystème visés.

7. Identification claire des buts et objectifs du Plan stratégique de la Convention qui seront soutenus par l’IRR.

8. Noms des Organisations internationales partenaires (OIP) pertinentes et autres ONG qui souhaitent participer à l’initiative.

9. Noms d’autres partenaires pertinents potentiels et description de la manière dont ils ont participé à la préparation du plan de travail, et du rôle qu’ils devraient remplir si l’IRR est approuvée.

10. Sources potentielles de financement pour l’IRR.

11. Plan de travail et budget pour les trois prochaines années (francs suisses (CHF)/an) conformément à l’annexe 3.

12. Confirmation de l’intention d’ouvrir ou non un compte en banque indépendant pour l’IRR.